



INGENIEURS DU MONDE

Association sans but lucratif régie par la loi du 1 juillet 1901
Organisation non gouvernementale, apolitique, accréditée auprès d'institutions de l'O.N.U
C.P : 510 1219 Chatelaine - Genève C.H.
www.ingenieurdumonde.org

Written statement de l'ONG "**Ingénieurs du Monde**" fait par son Président:
Dr. François Ullmann, pour le comité préparatoire du Sommet Mondial de la Société
d' Information (WSIS). francois.ullmann@laposte.net

Merci Monsieur le Président d'avoir bien voulu donner l'opportunité à une ONG spécialisée rassemblant des ingénieurs qui exercent dans les domaines des Sciences et des Technologies et oeuvrant sur plusieurs continents pour tenter de contribuer au développement.

Notre ONG qui rassemble à travers le monde des ingénieurs des différents métiers a l'honneur de vous faire part de quelques idées techniques. Notre modeste contribution est basée sur une expérience professionnelle acquise sur le terrain depuis plus de 20 ans.

J'ai été impressionné par la qualité des travaux que j'ai pu suivre grâce à cette Commission . Une constante semble apparaître dans la plupart des interventions, c'est le rôle prépondérant que l'innovation peut apporter pour contribuer au développement. Permettez-moi donc d'insister sur ce vecteur crucial que représente les nouvelles technologies de l'information.

Favoriser ces technologies de l'information demande d'abord une disposition d'esprit, de politique spécifique et de structure adéquate. Une maîtrise de ces conditions préalables est incontournable pour les pays bénéficiaires. Les promouvoir exige aussi une capacité d'anticiper les besoins, de la rigueur dans l'organisation, la faculté de maîtriser les délais et les budgets. Il faut donc promouvoir une mentalité d'innovation, ce qui ne se fait ni par décret ni par des actions ponctuelles. Les moyens d'agir sont néanmoins à disposition des pays qui le souhaiteraient.

Pour mieux articuler ces accès basés sur la recherche du savoir, il est recommandé d'élaborer un système performant qui associe la capacité de produire les connaissances et les mécanismes pour les "distribuer" largement tout en tenant compte de l'aptitude des différents acteurs de les absorber et de les utiliser dans leur contexte.

Un plan de projet pour mieux favoriser une large utilisation des NTIC peut reposer sur les 6 principaux axes suivants:

1. élaborer une vision stratégique et prospective ciblée sur des types d'activités souhaitées, en fonction des attentes locales de leur application

2. faciliter l'échange d'expérience entre professionnels des pays ayant des caractéristiques techniques proches pour exploiter les résultats et les enseignements à en tirer.

3. renforcer la veille technologique au niveau régional et, si possible, dans un Observatoire dédié.

4. en fonction de ce qui précède, fixer des objectifs quantifiés et ambitieux visant à augmenter l'impact de l'utilisation des technologies de l'information dans le tissu économique.

5. intensifier les partenariats avec les ONG, les centres de recherches et les organismes spécialisés pour soutenir les initiatives tant privées que publiques.

6. élaborer un programme fondé sur le savoir en associant la capacité à produire les connaissances et l'aptitude des différents acteurs à les absorber et les utiliser dans leur contexte.

Cet ensemble de points minimums peut donc s'insérer dans une politique globale pour renforcer la capacité à utiliser les connaissances et le savoir-faire propices à une plus large utilisation des technologies de l'information. En effet, un effort substantiel est toujours à faire dans ce domaine. Par exemple, envisager des mesures de soutien pour attirer les transferts de technologies d'origine internationale. Les entreprises doivent pouvoir accéder plus facilement aux compétences les meilleures, en matière de technologie, sans oublier l'organisation, la formation et la gestion.

Mon souci de synthèse estompe ici tous les détails mais je tiens à disposition pour les évoquer.

En revanche, il m'est impossible de conclure sur ces aspects des technologies de l'information sans mentionner que ces dernières font partie intégrante d'une politique de gestion des biens immatériels d'une société. J'évoque très rapidement ce qui se cache derrière cette appellation.

Les notions de Sciences et Technologies relèvent d'une discipline qui prend de plus en plus d'importance celle de la gestion des biens intangibles. Il est apparu que les valeurs immatérielles sont aussi capitales que les actifs tangibles du bilan de l'entreprise. De nos jours, la création de richesse attendue passe aussi par ces biens impalpables. Ce type de politique peut prendre des formes multiples: d'une simple utilisation de licence à une alliance stratégique, en passant par un transfert de connaissance, de savoir-faire. Une sensibilisation, sous forme de formation aux responsables scientifiques à cette nouvelle discipline est maintenant souhaitable.

Une brève énumération se concentrera sur les 5 points principaux suivants:

1. Recenser puis diffuser les offres et les demandes en matière de technologies. Une simple application informatique sur un P.C. faciliterait ces mises en relation de façon sélective.

2. Définir une typologie des technologies de l'information en s'appuyant sur les critères minimum suivants:

- A. Les caractéristiques économiques escomptées: prise en compte de la différence entre les secteurs privés et publics ainsi qu'entre les PME-PMI (SME's) et les grandes entreprises
- B. La nature de l'activité ou de l'objectifs: une méthodologie distincte pour des besoins techniques ou pour ces technologies.
- C. L'organisation: le processus n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un service public ou d'une compagnie répondant à des actionnaires.
- D. Les moyens à mettre en œuvre: l'approche diffère entre les besoins industriels plus sophistiqués, que ceux d'ordre "métiers" plus ciblés sur la proximité, donnant ainsi une idée des extrêmes possibles.
- E. affiner le mode de financement: cet élément conditionne aussi la démarche à suivre pour respecter le cahier des charges, souvent rédigé bien en amont.
- F. D'autres spécificités: que je ne peux pas lister ici de manière exhaustive mais dont l'existence mérite d'être signalée et intégrée dans cette typologie.

3. Ce point concerne l'apport des "Best practices", universellement reconnues comme un élément important de garantie du succès d'un partenariat pour les technologies de l'information.

Dans ce cas, il est souvent fructueux d'élaborer une méthode commune de gestion de projet comprenant des moyens d'actions propres à son implémentation.

4. En cet avant-dernier point, je voudrais une fois encore souligner l'importance de mettre en place un Service de tutorat ou d'appui qui conseillerait et assisterait les acteurs en présence.

5. Avant de conclure voici deux propositions concrètes. La première est de confirmer que notre ONG peut offrir un séminaire de formation spécifique à la gestion des biens immatériels axé sur les spécificités liées aux technologies de l'information basées. La deuxième suggestion est une proposition d'accompagnement comme par exemple, un tutorat, un transfert de savoir-faire voire peut-être favoriser des transferts d'expériences.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, pour conclure, j'insisterai encore sur l'intérêt à mettre en œuvre une méthode innovante favorisant la bonne application des technologies de l'information.

Merci de votre attention